



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E110588

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2006B01377

Siret : 491 888 913 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000005358408604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000005358408604

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/11/2023

Raison sociale : GEORGES SARL

16 RUE DE LA ROSSIGNOLIERE
35590 L'HERMITAGE

Téléphone : 06 48 89 20 98

Portable :

Site Internet :

E-mail : georges.pierre-yves@orange.fr

Responsabilité légale :

GEORGES PIERRE-YVES GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / GEORGES
PIERRE-YVES GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/12/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	09/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	07/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/12/2022
o Chaudière bois	09/12/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/12/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.